



Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
GENERALE

UNEP/GC.21/1/Add.1
22 novembre 2000



FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Vingt et unième session
Nairobi, 5-9 février 2001
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

ORGANISATION DE LA SESSION/DU FORUM

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION/DU FORUM

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

TABLE DES MATIERES

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Page</u>
Point 1. Ouverture de la session/du forum.....	3
Point 2. Organisation de la session/du forum.....	3
a) Election du bureau.....	3
b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session/du forum.....	3
Point 3. Vérification des pouvoirs	5
Point 4. Questions de politique générale	5
a) Etat de l'environnement	6
b) Nouvelles questions de politique générale	6

* UNEP/GC.21/1

c)	Coordination et coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies,....	6
d)	Administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	7
Point 5.	Conclusions du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration.....	7
Point 6.	Suivi des résolutions de l'Assemblée générale	7
Point 7.	Liens entre les conventions sur l'environnement et les conventions connexes, et appui à ces conventions	7
Point 8.	Contribution aux sessions futures de la Commission du développement durable	8
Point 9.	Le programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires.....	8
Point 10.	Ordre du jour provisoire, dates et lieu des réunions suivantes :	
a)	Septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement	
b)	Vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement	8
Point 11.	Questions diverses.....	9
Point 12.	Adoption du rapport.....	9
Point 13.	Clôture de la session/du forum.....	9

Annexes

I.	COMPOSITION GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
II	CALENDRIER PROVISOIRE DES REUNIONS DE LA VINGT ET UNIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/DU FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT	11

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1. Ouverture de la session/du forum

1. La vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/le Forum ministériel mondial sur l'environnement seront ouverts le lundi 5 février 2001 à 10 h 00 par le Président du Conseil à sa vingtième session ou, en son absence, par l'un des autres membres du bureau de cette vingtième session.

Point 2. Organisation de la session/du foruma) Election du bureau

2. Le Conseil d'administration élit son bureau au début de chaque session ordinaire, conformément à l'article 18 de son règlement intérieur. La composition géographique du Bureau de 1981 à 2001 figure à l'annexe I du présent document.

3. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa vingtième session, la session/le forum durera cinq jours. Des consultations informelles des groupes régionaux auront lieu le dimanche 4 février 2001, la veille de l'ouverture de la session/du forum.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session/du forum

4. L'ordre du jour provisoire de la session/du forum, tel qu'approuvé par le Conseil à sa vingtième session et modifié par le Conseil d'administration à sa sixième session extraordinaire/le Forum ministériel mondial sur l'environnement, a été distribué le 13 novembre 2000, en même temps que la notification, sous la cote UNEP/GC.21/1. On trouvera à l'annexe II du présent document le calendrier des travaux de la session/du forum proposé par le Directeur exécutif.

5. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration se réunisse en plénière et, parallèlement, au sein d'un comité de session (Comité plénier) du lundi 5 février au jeudi 8 février 2001. Il recommande également que le Conseil se réunisse en plénière pour une table ronde au niveau ministériel du jeudi 8 février au vendredi 9 février 2001 au matin. Dans l'après-midi du vendredi 9 février, la session/le forum tiendra sa séance plénière de clôture.

6. Le Directeur exécutif suggère que la plénière examine les points suivants : 4a) (Etat de l'environnement); 4b) (Nouvelles questions de politique générale); 4c) (coordination et coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies, notamment avec les organisations non gouvernementales); 4d) (Administration du programme des Nations Unies pour l'environnement); 5 (Conclusions du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration); 6 (Suivi des résolutions de l'Assemblée générale); 7 (Liens entre les conventions sur l'environnement et les conventions connexes, et appui à ses conventions); et 8 (Contribution aux sessions futures de la Commission du développement durable). Le Comité plénier qu'il est envisagé de créer pourrait traiter du point 9 (le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires).

7. Le Comité plénier élira son propre bureau, conformément à l'article 61 du règlement intérieur, à l'exception de son Président. Dans le passé, le Conseil a choisi le Président de son comité de session parmi ses vice-présidents. Le Conseil souhaitera peut être, par conséquent, désigner l'un des trois Vice-présidents de la session/du forum pour assurer la présidence de ce Comité.

8. Par ailleurs, le Directeur exécutif recommande que les points 3 (Vérification des pouvoirs), 10 (Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-deuxième session du

Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement), 11 (Questions diverses), 12 (Adoption du rapport) et 13 (Clôture de la session/du forum) soient également examinés en plénière dans l'après-midi du vendredi 9 février.

9. Il est proposé que le Conseil élise son bureau et adopte l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session/du forum à sa séance d'ouverture. Enfin, le Directeur exécutif prononcera sa déclaration de politique générale au cours de cette séance plénière d'ouverture.

10. Le Directeur exécutif propose que la plénière et le Comité plénier tiennent séance parallèlement, immédiatement après l'ouverture officielle de la session. Cet arrangement vise à permettre aux délégations de prononcer leurs déclarations et au Comité plénier d'examiner, de façon intégrée et cohérente, les questions ayant une incidence programmatique, administrative et financière et de prendre des décisions à ce propos. Il est envisagé que le Comité plénier achève ses travaux dans l'après-midi du jeudi 8 février, après adoption de son rapport et approbation des décisions à soumettre à la plénière pour examen.

11. Comme en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 53/242, le Conseil d'administration constitue un Forum mondial sur l'environnement qui a lieu chaque année au niveau ministériel pour examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. En conséquence, la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration/le Forum ministériel mondial sur l'environnement a eu lieu du 29 au 31 mai 2000 à Malmö (Suède). Le Directeur exécutif recommande que le Conseil se réunisse en séance plénière, dans le cadre d'une table ronde ministérielle, à partir du jeudi 8 février et ce jusqu'au vendredi 9 février 2001 au matin.

12. Afin de préparer le terrain pour le dialogue politique sur les questions importantes et nouvelles, il est suggéré que la première consultation ministérielle, dans la matinée du jeudi 8 février, prenne la forme d'un débat ouvert sur l'application de la déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du PNUE et de la déclaration ministérielle de Malmö. Les discussions pourraient porter sur des questions telles que l'énergie, les besoins spécifiques de l'Afrique, la contribution du PNUE à l'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la gestion internationale de l'environnement. Le Directeur exécutif animera le dialogue politique et présentera à cet effet un document de travail intitulé «Documents de synthèse présentés par le Directeur exécutif» (UNEP/GC.21/5).

13. Les liens entre dégradation de l'environnement et pauvreté sont cités dans la déclaration ministérielle de Malmö comme l'un des principaux défis que l'humanité devra relever au XXI^e siècle. La santé humaine, qui est l'une des conditions essentielles de la satisfaction des besoins fondamentaux et du bien être de l'humanité, a toujours revêtu un rang de priorité élevé dans les programmes de tous les pays. En outre, la plupart des problèmes écologiques sont liés à des problèmes de santé. Les questions environnementales planétaires telles que l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques mondiaux et les polluants persistants organiques sont des exemples bien connus de problèmes environnementaux suscitant de graves inquiétudes en matière de santé. Au niveau national, les problèmes environnementaux les plus pressants sont également des problèmes de santé. Le manque d'eau potable, l'absence d'installations d'assainissement, les mauvaises conditions de logement, la contamination des aliments et la pollution de l'air à l'intérieur des locaux posent également des risques environnementaux considérables pour la santé humaine. Les problèmes énergétiques liés au développement durable rendent les questions environnementales et sanitaires que pose la pauvreté encore plus complexes, surtout dans les pays en développement. Vu ce qui précède, il est proposé que les interactions complexes entre environnement, santé, énergie, pauvreté et technologie soient examinées lors des consultations ministérielles, dans l'après-midi du 8 février. L'on compte que les débats mettront en relief les questions environnement-pauvreté, l'accent étant mis tout particulièrement sur les questions intersectorielles que constituent la santé et l'énergie. Le secrétariat présentera un document de travail intitulé «Documents de synthèse présentés par le Directeur exécutif» (UNEP/GC.21/5).

14. Comme l'a souligné la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration/le Forum ministériel mondial sur l'environnement, l'intensité et la fréquence croissantes des catastrophes naturelles et anthropiques ont une incidence considérable sur l'environnement et les populations dans le monde. Il est suggéré d'examiner les risques que posent pour l'environnement les catastrophes naturelles et anthropiques dans le cadre des consultations ministérielles. Ce débat débutera dans la matinée du vendredi 9 février et les participants seront saisis d'un document de travail du secrétariat intitulé «Documents de synthèse présentés par le Directeur exécutif» (UNEP/GC.21/5).

15. Dans le cadre de la contribution du PNUE à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, il est proposé de réunir les ministres et chefs de délégations autour d'un dîner de travail le mercredi 8 février, à partir de 20 heures, pour examiner la dimension environnementale du dialogue entre les civilisations. Ce thème peut être abordé sous différents angles : philosophique, historique, culturel et spirituel. Les travaux du PNUE dans ce domaine, notamment des publications telles que "Cultural and Spiritual Values of Biodiversity" et "Earth and Faith : A Book of Reflexion for Action", pourraient servir de toile de fond aux échanges de vues. Le dialogue pourrait également porter sur le respect de la nature, mis en exergue dans la Déclaration du Sommet du millénaire. Ce pourrait être l'occasion d'examiner l'importance déterminante des valeurs culturelles et spirituelles pour le respect et la préservation de toutes les formes de vies, les connaissances autochtones en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, les corrélations entre préoccupations religieuses et environnementales et l'importance fondamentale de toutes les traditions de préservation de la planète en tant que patrimoine commun de l'humanité. Le dialogue sur ces thèmes touche directement la question primordiale de l'environnement et de la pauvreté. Un conférencier exposera ces thèmes aux participants, qui seront également saisis d'un document de travail du secrétariat intitulé «Documents de synthèse présentés par le Directeur exécutif» (UNEP/GC.21/5).

DOCUMENTATION	
UNEP/GC.21/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/GC.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
UNEP/GC.21/INF/1	Report on the state of preparedness of documents for the twenty-first session (rapport sur l'état d'avancement de la documentation de la vingt et unième session)
UNEP/GC.21/5	Documents de synthèse présentés par le Directeur exécutif

Point 3. Vérification des pouvoirs

16. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le bureau vérifiera les pouvoirs des représentants participant à la vingt et unième session du Conseil d'administration et fera rapport à ce sujet au Conseil. Il y a lieu de noter que, conformément à l'article 16, chaque membre du Conseil d'administration doit être représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'il juge nécessaires.

Point 4. Questions de politique générale

17. Le Conseil est invité à tenir un débat général sur les différentes questions de politique générale traitées dans la documentation présentée au titre de ce point. Le Conseil sera saisi des projets de décision sur ces questions préparés par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE.

18. Les rapports ci-après du Directeur exécutif serviront de base aux débats du Conseil d'administration : «Etat de l'environnement mondial et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la solution des défis environnementaux» (UNEP/GC.21/2) ; «Politiques menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faire face aux nouveaux problèmes d'environnement dans le domaine du développement durable» (UNEP/GC.21/3) et «Gestion de l'environnement au niveau mondial et Programme des Nations Unies pour l'environnement» (UNEP/GC.21/4).

DOCUMENTATION	
UNEP/GC.21/2	Etat de l'environnement mondial et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la solution des défis environnementaux
UNEP/GC.1/3	Politiques menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faire face aux nouveaux problèmes d'environnement dans le domaine du développement durable
UNEP/GC.21/4	Gestion de l'environnement au niveau mondial et Programme des Nations Unies pour l'environnement

a) Etat de l'environnement

19. Le rapport du Directeur exécutif figurant dans le document UNEP/GC.21/2 («Etat de l'environnement mondial et contribution du Programme des Nations Unies à la solution des défis environnementaux ») traite de questions intersectorielles telles que le projet "Avenir de l'environnement mondial", la promotion de l'accès à l'information, de la participation du public à la prise de décisions et de l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, la réforme d'INFOTERRA et le transfert de technologie, l'environnement, l'économie et le commerce comme le demandait le Conseil d'administration dans ses décisions 20/1, 20/4, 20/5, 20/19 E et 20/29, respectivement. Le rapport fait le point sur des questions sectorielles telles que la dégradation des sols, la pollution marine due aux activités terrestres, les récifs coralliens, les produits chimiques dangereux et la prévention des risques biotechnologiques, comme le demandait le Conseil d'administration dans ses décisions 20/10, 20/19 B, 20/21, 20/22, 20/24 et 20/26, respectivement. Il traite également de questions de politique régionale ayant trait à l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés (décision 20/2) et à l'appui à l'Afrique (décision 20/27).

b) Nouvelles questions de politique générale

20. Le document UNEP/GC.21/3 (Politiques menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faire face aux nouveaux problèmes d'environnement dans le domaine du développement durable) contient le rapport du Directeur exécutif sur l'application de la déclaration ministérielle de Malmö et aborde donc dans ce contexte les nouvelles questions de politique générale.

c) Coordination et coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies, notamment avec les organisations non gouvernementales

21. Le rapport du Directeur exécutif sur la gestion de l'environnement au niveau mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/GC.21/4) dresse un bref état des lieux de la coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, comme le demandait le Conseil d'administration dans ses décisions 20/12 et

20/13, respectivement. Les questions relatives au droit de l'environnement, présentées en application des décisions 20/3, 20/4 et 20/6 du Conseil d'administration, sont également abordées dans ce rapport.

d) Administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

22. Les structures de direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont le Conseil d'administration, le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires et le Comité des représentants permanents. Le rapport du Directeur exécutif sur la gestion de l'environnement au niveau mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/GC.21/4) examine l'efficacité de la structure de direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement, compte tenu des conclusions pertinentes tirées de la réforme du système des Nations Unies, comme demandé par le Conseil dans sa décision 19/32.

Point 5. Conclusions du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration

23. Le rapport du Directeur exécutif sur la gestion de l'environnement au niveau mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/GC.21/4) présente un résumé des mesures prises ou envisagées pour appliquer la déclaration ministérielle de Malmö, comme le demandait le Conseil d'administration dans sa décision SS.VI/4.

DOCUMENTATION

UNEP/GC.21/3	Politiques menées par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour faire face aux nouveaux problèmes d'environnement dans le domaine du développement durable
--------------	---

Point 6. Suivi des résolutions de l'Assemblée générale

24. Le rapport du Directeur exécutif sur la gestion de l'environnement au niveau mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/GC.21/4) fait le point sur le suivi donné par le PNUE au Sommet du Millénaire, à résolution de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 dix ans après son adoption et à d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

DOCUMENTATION

UNEP/GC.21/4	Gestion de l'environnement au niveau mondial et Programme des Nations Unies sur l'environnement
--------------	---

Point 7. Liens entre les conventions sur l'environnement et les conventions connexes, et appui à ces conventions

25. Les arrangements institutionnels avec les conventions sur l'environnement ou apparentées et l'appui fonctionnel à ces conventions, ainsi que l'état des conventions et protocoles dans le domaine de l'environnement, sont examinés dans le rapport du Directeur exécutif sur la gestion de l'environnement au niveau mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/GC.21/4), conformément à la décision 20/18 B du Conseil d'administration et à la résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale.

DOCUMENTATION

UNEP/GC.21/4	Gestion de l'environnement au niveau mondial et Programme des Nations Unies sur l'environnement
--------------	---

Point 8. Contribution aux sessions futures de la Commission du développement durable

26. Le rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement mondial et la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la solution des défis environnementaux (UNEP/GC.21/2) traite de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la neuvième session de la Commission du développement durable, qui doit se tenir à New York du 16 au 27 avril 2001.

DOCUMENTATION

UNEP/GC.21/2	Etat de l'environnement mondial et contribution du PNUE à la solution des défis environnementaux
--------------	--

Point 9. Le programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires

27. Le rapport du Directeur exécutif sur ce point figure sous la cote UNEP/GC.21/6.

28. Le rapport du Directeur exécutif sur les questions administratives et budgétaires (UNEP/GC.21/7) fournit des informations complémentaires sur ce point.

DOCUMENTATION

UNEP/GC.21/6	Les budgets du Fonds pour l'environnement : Projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2002-2003
--------------	---

UNEP/GC.21/7	Questions administratives et budgétaires
--------------	--

Point 10. Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement

29. En application du paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale sur l'environnement et les établissements humains, la nature et la fréquence des réunions du Conseil d'administration ont changé. L'Equipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et des établissements humains a recommandé que, les années où le Conseil ne se réunit pas, le forum devrait prendre la forme d'une session extraordinaire du Conseil d'administration, se tenant dans différentes régions, une place de choix devant être accordée aux questions régionales dans l'ordre du jour. Sur la base de cette recommandation, le Directeur exécutif soumet au Conseil, conformément aux articles 5 et 9 de son règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement ainsi que de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/du Forum ministériel mondial sur l'environnement.

Point 11. Questions diverses

Point 12. Adoption du rapport

Point 13. Clôture de la session/du forum

Annexe I

COMPOSITION GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001
GROUPE REGIONAL													
Groupe des Etats d'Afrique	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp
Groupe des Etats d'Asie	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP
Groupe des Etats d'Europe orientale	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres

Note: Pres - Président
 VP - Vice-Président
 Rapp - Rapporteur

Annexe II

**CALENDRIER PROVISOIRE DES REUNIONS DE LA VINGT ET UNIEME SESSION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION/DU FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR
L'ENVIRONNEMENT**

LUNDI 5 FEVRIER 2001

SEANCE PLENIERE

10 heures

- | | |
|---------------------|---|
| Point 1 : | Ouverture de la session/du forum. |
| Point 2 : | Organisation de la session/du forum. |
| Point 2 a) : | Election du Bureau. |
| Point 2 b) : | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session/du forum. |

PLENIERE

11 h 30

- | |
|--|
| Point 4 : Questions de politique générale
a) Etat de l'environnement |
|--|

COMITE PLENIER

11 h 30

Organisation des travaux du Comité plénier

PLENIERE

15 heures

- | |
|--|
| Point 4 : Questions de politique générale
a) Etat de l'environnement (suite) |
|--|

COMITE PLENIER

15 heures

Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires

MARDI 6 FEVRIER 2001

PLENIERE

	10 heures
Point 4 :	Questions de politique générale : a) Etat de l'environnement (suite)
Point 4 :	Questions de politique générale : b) Nouvelles questions de politique générale
Point 5 :	Conclusions du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration
Point 8 :	Contribution aux sessions futures de la Commission du développement durable

COMITE PLENIER

	10 heures
Point 9 :	Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)

PLENIERE

	15 heures
Point 4 :	Questions de politique générale b) Nouvelles questions de politique générale (suite)
Point 5 :	Conclusions du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration (suite)

COMITE PLENIER

	15 heures
Point 9 :	Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)

MERCREDI 7 FEVRIER 2001

PLENIERE

10 heures

- Point 4 :** Questions de politique générale
c) Coordination et coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies, notamment avec les organisations non gouvernementales
- Point 4:** Questions de politique générale
d) Administration du PNUE
- Point 6 :** Suivi des résolutions de l'Assemblée générale
- Point 7 :** Liens entre les conventions sur l'environnement et les conventions connexes, et appui à ces conventions

COMITE PLENIER

10 heures

- Point 9 :** Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)
- Projets de décision

PLENIERE

15 heures

- Point 4:** Questions de politique générale
c) Coordination et coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies, notamment avec les organisations non gouvernementales (suite)
- Point 4:** Questions de politique générale
d) Administration du PNUE (suite)
- Point 6:** Suivi des résolutions de l'Assemblée générale (suite)
- Point 7:** Liens entre les conventions sur l'environnement et les conventions connexes, et appui à ces conventions (suite)

COMITE PLENIER

15 heures

- Point 9:** Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)
- Projets de décision

**JEUDI 8 FEVRIER 2001
PLENIERE**

PLENIERE

10 heures

Table ronde ministérielle : débat libre sur l'application et la promotion de la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Déclaration ministérielle de Malmö.

(Les débats pourront porter sur des questions telles que l'énergie, les besoins spécifiques de l'Afrique, la contribution du PNUE à la mise en œuvre et au suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la gestion environnementale à l'échelle mondiale)

COMITE PLENIER

10 heures

Point 9: Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)

Projets de décision

PLENIERE

15 heures

Environnement et pauvreté : Première partie

(Il est suggéré que les interactions complexes entre environnement, santé, énergie et pauvreté soient examinées lors des consultations ministérielles)

COMITE PLENIER

15 heures

Point 9: Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires (suite)

Projets de décision
Adoption du rapport et clôture des travaux du Comité

20 heures

Dialogue entre les civilisation : dimension environnementale

(Il est proposé d'organiser un dîner de travail pour les ministres et chefs de délégation afin d'examiner la dimension environnementale du dialogue entre les civilisations, en tant que contribution du PNUE à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations).

VENDREDI 9 FEVRIER 2001**PLENIERE****10 heures**

Catastrophes naturelles et anthropiques – vulnérabilité écologique

Environnement et pauvreté : Deuxième partie (Dans le cadre du thème environnement et pauvreté, il est suggéré que les ministres examinent la question spécifique des risques que posent pour l'environnement les catastrophes naturelles et anthropiques)

PLENIERE**15 heures**

Point 3: Vérification des pouvoirs

Point 10: Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement

Point 11 : Questions diverses

Point 12 : Adoption du rapport

Point 13 : Clôture de la session/du forum

SAMEDI 10 FEVRIER 2001

6 heures

Dialogue sur le terrain : Energies renouvelables et efficacité énergétique en Afrique

Pour mieux cerner les questions énergétiques, qui seront également à l'ordre du jour de la neuvième session de la Commission du développement durable, un dialogue sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique sera organisé sur le terrain à l'intention des ministres et chefs de délégation. Sont notamment prévues la visite d'une centrale géothermique située à Olkaria près de Naivasha et la présentation du projet kenyan d'énergie géothermique Olkaria III, réalisé par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre de ses activités sur le changement climatique et les questions énergétiques.
